

PAX (CH) SUSTAINABLE EQUITY EUROPE EX CH ALV T

Document d'information – à capitalisation, au 31.12.2025

Le fonds vise une croissance du capital à long terme combinée à des rendements appropriés basés sur le développement des marchés des actions européens.

Une sélection active des titres constitue alors la base. Sur la base d'analyses complètes et approfondies, nous recherchons des entreprises sous-évaluées qui occupent une position forte sur le marché et dont les produits ou services sont prometteurs. Le fonds investit en premier lieu directement dans des actions. Outre de grandes entreprises européennes qui constituent la base du fonds, des placements ciblés sont également effectués dans des entreprises plus petites et moyennes.

Tous les investissements sont évalués en rapport avec leur contribution aux objectifs de développement durable de l'ONU et positionnés dans la matrice SDG de PAM spécialement conçue. Les investissements qui sont évalués positivement tant en ce qui concerne les produits et prestations de services que leur gestion d'entreprise sont privilégiés. Ceux qui sont jugés insuffisants dans les deux dimensions, n'intègrent pas le portefeuille. En outre, différents critères d'exclusion sont mis en œuvre.

Deux objectifs de durabilité sont poursuivis dans la construction du portefeuille: Le score SDG agrégé doit être positif. L'intensité de CO2e est réduite de 2% tous les ans.

Profil & adéquation

Le fonds convient aux investisseurs qui

- disposent d'un horizon de placement à long terme.
- souhaitent participer au développement des marchés européens (hormis Suisse) des actions.
- sont disposés à accepter des fluctuations des cours importantes.

Indicateur de risque

au 31.12.2025



Évolution de la valeur

du 16.06.2020 au 31.12.2025



Performance annuelle

en %

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Fonds	14.94	6.30	16.13	-13.16	22.09	9.61

Performance

en % par an

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	global
Fonds	14.94	12.37	8.51	n.d.	9.37

Risque / volatilité

en % par an

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	global
Fonds	9.22	11.43	13.49	n.d.	14.95

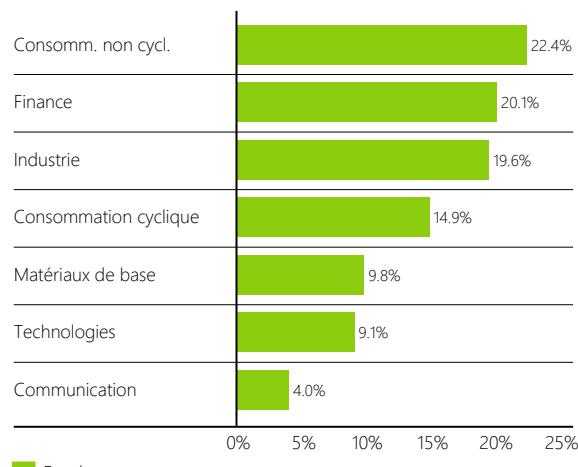
Données relatives au fonds

au 31.12.2025

ISIN	CH0499881677
Numéro de valeur	49988167
Date de lancement du fonds	16.06.2020
Domicile du fonds	Suisse
Monnaie	EUR
Actif net du fonds en Mio.	170
NAV par part	164.90
Total Expense Ratio en % p.a.	1.62%
Swinging Single Pricing	oui
Gestionnaire de fortune	Pax Asset Management AG
Société de gestion	Swisscanto Fondsleitung AG
Banque dépositaire	Zürcher Kantonalbank

Allocation par secteur

Au 30.09.2025 en %



█ Fonds

Les positions principales des actions

Au 30.09.2025 en %

	Fonds	Score SDG
ASML Holding NV	7.8%	11 ●
Heidelberg Materials AG	6.2%	-1 ●
Allianz SE	5.9%	10 ●
BNP Paribas SA	5.6%	10 ●
Adyen NV	5.2%	6 ●
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton	4.9%	7 ●
Air Liquide SA	4.6%	11 ●
STO SE & Co KGaA	4.0%	9 ●
Amadeus IT Group SA	3.5%	11 ●
Orange SA	3.4%	9 ●

Émissions de gaz à effet de serre

Chiffres-clés des émissions de gaz à effet de serre (GES)

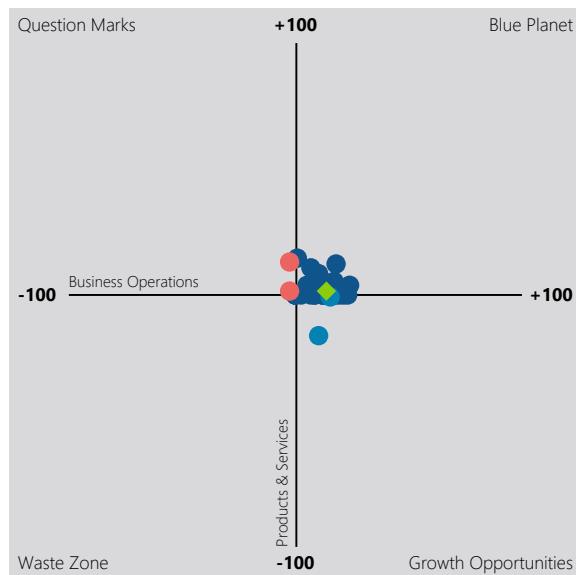
Émissions (total en tCO2 eq, Scope 1 à 3)	128'301.90
Intensité (moyenne pondérée tCO2eq/Mio. EUR de chiffre d'affaires)	737.97
Degré de couverture des données CO2: 100%	

Postes avec les plus grandes intensités de GES

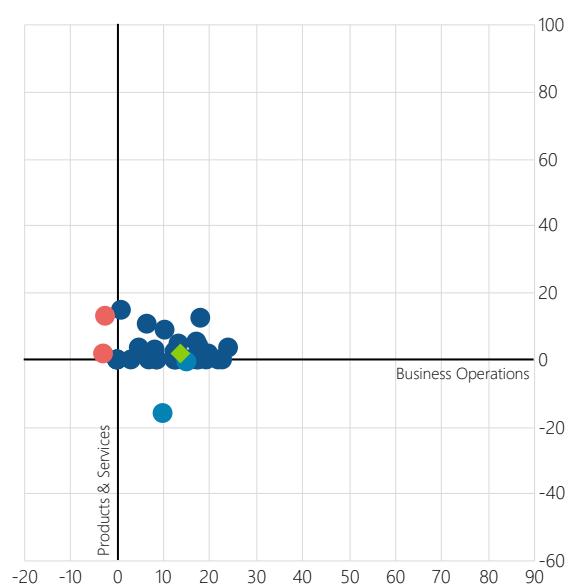
	tCO2eq/CA Mio.	Poids EUR
Infineon Technologies AG	173'896	0.6%
Prysmian SpA	14'092	0.7%
Nexans SA	9'242	2.4%

Matrice SDG PAM

Positionnement des actions investies au 30.09.2025



Détail des actions investies



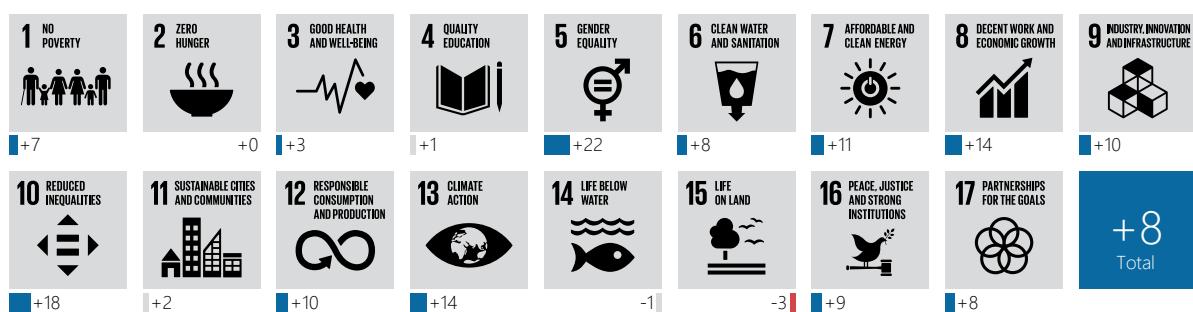
Critères d'exclusion

En % des actifs du fonds

	Fonds
Champs d'activité critiques	0.00%
Controverses du Pacte mondial de l'ONU (particulièrement graves)	0.00%

Scores des portefeuilles pour chaque Sustainable Development Goal (SDG)

au 31.12.2025



Définitions et glossaire

Explications concernant le fonds

Cercle des investisseurs - désignation

Public d'investisseurs limité

Cercle des investisseurs - description

Les parts de cette catégorie sont des parts de capitalisation qui s'adressent exclusivement à la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA pour les assurances-vie liées à des parts d'un ou de plusieurs fonds de placement individuels. Si l'administration fédérale des contributions l'autorise, l'obligation de payer l'impôt anticipé peut être remplie par une déclaration selon l'art. 38a OIA.

Total Expense Ratio (TER)

Le TER désigne les commissions qui sont débitées en continu des actifs du fonds (charges d'exploitation) et s'exprime en pour cent des actifs du fonds. L'indication correspond au montant du TER au cours du dernier exercice clôturé et n'offre aucune garantie quant à un montant correspondant dans le futur.

Swinging Single Pricing (SSP)

Correction situationnelle de la valeur d'inventaire déterminante pour le calcul du prix d'émission et de rachat, vers le haut ou vers le bas, en fonction des émissions ou des rachats de parts prépondérants, le facteur de correction (swing) étant fonction du montant des frais occasionnés au fonds de placement lors de l'adaptation du portefeuille aux moyens entrants ou sortants (neutralise les frais occasionnés aux fonds de placement lors de l'adaptation des actifs aux moyens entrants ou sortants). La performance indiquée (brute/nette) peut inclure un ajustement du swing-price.

Explications des risques généraux

Le placement comporte des risques, notamment ceux liés à des fluctuations de valeur et de rendement. Les placements en monnaies étrangères présentent des fluctuations de taux de change. Les risques de conservation et de contrepartie constituent d'autres risques importants. Nous renvoyons à la description détaillée des différents risques qui sont énumérés dans le prospectus de vente.

Indicateur de risque

Les données historiques utilisées pour calculer la catégorie de risque et de rendement ne peuvent pas être considérées comme un indicateur fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque et de rendement affichée peut tout à fait être soumise à des modifications. La catégorie de risque la plus basse ne peut pas être assimilée à un placement sans risque. Il n'y a pas de garantie et/ou de protection du capital. C'est l'investisseur qui supporte le risque de perte de capital.

Allocations du portefeuille

Toutes les allocations se rapportent au capital investi du fonds ajusté à 100%. De légères variations des différences peuvent apparaître en raison des arrondis. La pondération du marché monétaire peut inclure l'exposition synthétique issue de la stratégie de couverture des actions.

Volatilité

La volatilité est une mesure statistique du risque qui indique dans quelle mesure les rendements absolus d'un placement ou d'un portefeuille fluctuent en moyenne par an autour de leur valeur moyenne.

Approche primaire de la durabilité appliquée

Exclusions	✓	Best-in-Class	✓
Intégration ESG		Engagement	✓
Exercice du droit de vote	✓		

Exclusions

Le terme exclusions se rapporte à l'exclusion systématique d'un portefeuille d'émetteurs précis au motif que leur activité commerciale contrevient à des normes ou valeurs ou que des risques sont anticipés. Vous trouverez les critères d'exclusion de la Pax Asset Management et leur mise en application sous www.pax.ch/criteres-d-exclusion.

Best-in-Class

La prise en compte de facteurs de durabilité ou ESG contraignants dans le processus d'investissement se fait par la sélection de titres qui, en comparaison (en général au sein d'un secteur), sont évalués positivement par rapport à l'ensemble des critères. L'objectif est de définir un univers d'investissement durable meilleur que celui des autres qui constitue le point de départ de la construction du portefeuille. L'approche utilisée pour ce fonds de placement est une approche best-in-class adaptée, dans laquelle on utilise les SDG (cf. informations sur le développement durable) comme catalogue de critères et valeur de comparaison pour l'évaluation (Best-in-SDG).

Intégration ESG

L'intégration ESG est la prise en compte directe d'opportunités ou de risques ESG dans l'analyse financière traditionnelle et les décisions d'investissement de gestionnaires d'actifs au moyen d'un processus systématique et de sources de recherche adéquates. Il est renoncé à la définition d'un univers de durabilité.

Engagement

L'engagement renvoie à un dialogue actif avec les directions d'entreprises ou d'autres parties prenantes concernées dans le but de les convaincre de tenir compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur sphère d'influence et d'améliorer ainsi la qualité entrepreneuriale du point de vue du gestionnaire d'actifs. Dans le cadre d'un engagement collaboratif, la Pax Asset Management s'engage en faisant appel à un partenaire externe.

Exercice du droit de vote

Ce terme renvoie au fait que des investisseurs expriment leurs préférences en matière de durabilité en exerçant activement leurs droits de vote sur la base de principes ou de directives liés à la durabilité. Dans le cas de placements collectifs, les droits de vote sont exercés par la direction du fonds dans l'intérêt des investisseurs.

Informations complémentaire concernant les approches en matière de durabilité

Vous trouverez des informations plus détaillées concernant les approches en matière de durabilité de la Pax Asset Management sous: www.pax.ch/durabilite.

Informations sur la durabilité

Degré de couverture

Part des placements pour lesquels des indicateurs de durabilité sont disponibles ou pour lesquels les principes de durabilité définis sont appliqués. Pour le fonds de placement, la couverture minimale est de 80% des actifs du fonds.

Sustainable Development Goals (SDG)

Les SDG sont 17 objectifs politiques de durabilité des Nations unies sur lesquels la communauté internationale est tombée d'accord en 2015 et qui doivent être mis en œuvre dans le monde entier d'ici 2030 et servir de catalyseur pour un développement durable. Un catalogue de 169 objectifs a été adopté pour les concrétiser.

Scores SDG

Sur la base d'un grand nombre de critères spécifiques au secteur, ces notations évaluent a) les produits et services d'une entreprise en vue de la réalisation des SDG (que fait une entreprise) et b) les activités commerciales (Business Operations ou gestion des opérations: comment l'entreprise le fait-elle). La fourchette des scores va de -100 à +100 sur la base de l'approche du partenaire Screen17.

Pour les débiteurs de droit public, un score SDG unidimensionnel du pays concerné est appliqué. Les véhicules de placement collectifs sont, dans la mesure du possible, réduits aux différents titres détenus (procédure «look-through»).

Matrice SDG PAM

Les émetteurs et les fonds cibles évalués sont positionnés dans la matrice SDG de PAM. Les investissements dans le domaine «Blue Planet» (les deux dimensions de scoring présentent un résultat positif) sont privilégiés, ceux dans le domaine «Waste Zone» (les deux dimensions de scoring sont négatives) sont évités. Le fonds investit également de manière ponctuelle dans les quadrants «Question Marks» et «Growth Opportunities».

Émissions de gaz à effet de serre

Indication de la quantité totale de gaz à effet de serre (GES) dont les entreprises investies sont responsables tout au long du processus de fabrication jusqu'à l'utilisation et l'élimination des produits. Ces gaz comprennent notamment le CO₂, mais aussi d'autres gaz qui sont convertis en équivalents CO₂ (CO₂eq) en fonction de leur efficacité. L'indicateur suivant découle de cette donnée: Intensité - mesure d'efficacité qui indique combien d'émissions de GES sont générées par les entreprises investies pour générer un million d'euros de chiffre d'affaires.

Pratiques controversées

Les pratiques controversées sont des événements causés par des entreprises et des États qui ont un impact négatif sur l'environnement et la société, ou qui révèlent des faiblesses dans la gestion de l'entreprise. Celles-ci sont évaluées en fonction de leur degré de gravité. Ces pratiques sont par exemple définies par des associations d'investisseurs comme SVVK- ASIR en Suisse (www.svk-asir.ch) ou des réseaux d'entreprises comme UN Global Compact.

UN Global Compact

Le réseau mondial d'entreprises se mobilise pour le respect des valeurs durables. En se basant sur 10 principes, la stratégie, les directives / politiques et les processus doivent être orientés sur la durabilité.

Pax Asset Management AG

Aeschenplatz
13, Case postale
4002 Bâle

Mention juridique

Le présent document est fourni à titre de publicité et d'information uniquement ; il est exclusivement destiné à la distribution en Suisse et ne s'adresse pas aux personnes situées dans d'autres pays ni à celles dont la nationalité ou le domicile n'autorise pas l'accès à de telles informations en raison de la réglementation en vigueur. Nous attirons l'attention sur le fait que la performance historique ne constitue pas un indicateur de la performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts. Le Total Expense Ratio (TER) désigne les commissions qui sont débitées en continu des actifs du fonds (charges d'exploitation) et s'exprime en pour cent des actifs du fonds. L'indication correspond au montant du TER au cours du dernier exercice clôturé et n'offre aucune garantie quant à un montant correspondant dans le futur.

Le présent document a été établi par la Pax Asset Management SA avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Celles-ci ne donnent toutefois aucune garantie quant à son contenu et à son exhaustivité et déclinent toute responsabilité en cas de pertes découlant de l'utilisation de ces informations. Le document ne constitue ni une offre, ni une recommandation de souscription ou de restitution, voire d'achat ou de vente d'instruments financiers ou de prestations bancaires, et ne dispense pas son destinataire de former son propre jugement. Le destinataire est notamment invité à vérifier, le cas échéant avec l'aide d'un conseiller, la compatibilité des informations avec sa propre situation personnelle, les conséquences juridiques, réglementaires, fiscales et autres. Le présent document n'a pas été rédigé par le service «Analyse financière» au sens des «Directives en vue de garantir l'indépendance de l'analyse financière» publiées par l'Association suisse des banquiers et, en conséquence, il ne respecte pas ces directives.

Le présent document ne constitue pas un prospectus au sens de l'article 652a ou 1156 du Code des obligations suisse, ou de l'article 27 ss du Règlement de cotation de la société SIX Swiss Exchange SA. Ce document et les informations qu'il contient ne doivent pas être distribués et/ou redistribués à des personnes qui peuvent être des «personnes US» au sens de la définition donnée par la Regulation S de l'US Securities Act de 1933. Selon cette définition, le terme «personne US» recouvre toute personne physique ou morale américaine, toute entreprise, toute société en nom collectif ou toute autre société de droit américain. Les catégories de la Regulation S sont par ailleurs applicables. Le prospectus de vente avec contrat de fonds intégré, lequel nomme les investisseurs autorisés pour ce fonds, la feuille d'information de base ainsi que le rapport annuel sont disponibles gratuitement auprès de la direction du fonds, de la banque dépositaire et de la Pax Asset Management SA.